

Cet avis sur le site TED: <http://ted.europa.eu/udl?uri=TED:NOTICE:272110-2014:TEXT:FR:HTML>

**France-Tours: Services d'architecte pour la conception d'ouvrages extérieurs
2014/S 151-272110**

Avis de concours

Ce concours est couvert par: la directive 2004/18/CE

Section I: Pouvoir adjudicateur/entité adjudicatrice

I.1) Nom, adresses et point(s) de contact

Communauté d'agglomération Tour(s) Plus
60 avenue Marcel Dassault, CS 30651
Point(s) de contact: Service commande publique – bureau 160
À l'attention de: M. le président
37206 Tours Cedex 3
FRANCE
Téléphone: +33 247801126
Fax: +33 247283446

Adresse(s) internet:

Adresse générale du pouvoir adjudicateur/de l'entité adjudicatrice: <http://toursplus.achatpublic.com/sdm/ent/gen/index.do>

Accès électronique à l'information: <http://toursplus.achatpublic.com/sdm/ent/gen/index.do>

Soumission des offres et des demandes de participation par voie électronique: <http://toursplus.achatpublic.com/sdm/ent/gen/index.do>

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues: auprès du ou des points de contact susmentionnés

Adresse auprès de laquelle le cahier des charges et les documents complémentaires (y compris les documents relatifs à un dialogue compétitif et à un système d'acquisition dynamique) peuvent être obtenus: auprès du ou des points de contact susmentionnés

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées: auprès du ou des points de contact susmentionnés

I.2) Type de pouvoir adjudicateur

Organisme de droit public

1.3) Activité principale

Services généraux des administrations publiques

1.4) Attribution de marché pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs/entités adjudicatrices

Le pouvoir adjudicateur/l'entité adjudicatrice agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs/entités adjudicatrices: non

Section II: Objet du concours/description du projet

II.1) Description

II.1.1) Intitulé attribué au concours/projet par le pouvoir adjudicateur/l'entité adjudicatrice:

Mission de maîtrise d'oeuvre pour la réhabilitation de la piscine de Luynes.

II.1.2) Description succincte:

La commune de Luynes dispose actuellement d'une piscine d'été comprenant des locaux d'une surface de 350mètres carrés environ, 3 bassins extérieurs d'une surface totale de 600 m2 sur une parcelle de 7500 mètres carrés. L'objectif est de réhabiliter cet équipement tout en lui assurant un fonctionnement à l'année. C'est pourquoi Tour(S)Plus souhaite transformer le bassin sportif plein air en bassin nordique accessible toute l'année et notamment en période hivernale depuis l'intérieur du bâtiment par un sas et rivièr de liaison. Au regard du diagnostic technique réalisé sur la piscine existante, il est décidé de déconstruire les annexes actuelles et de reconstruire un bâtiment neuf, plus fonctionnel. Les travaux consisteront donc à : - la démolition d'une partie des bâtiments existants - la création d'un bâtiment neuf (985 mètres carrés) en remplacement pour l'espace d'accueil, les locaux administratifs, les vestiaires/sanitaires-douches, le sas d'accès au bassin nordique et le bar - la réhabilitation des bassins carrelés en inox 316l, le bassin sportif devenant bassin nordique. - La rénovation des plages en béton coulé (1800 mètres carrés) - locaux techniques (46 mètres carrés) : réhabilitation-extension ou construction neuve - 2 options seront demandées au maître d'oeuvre : Création d'un espace bien-être humide de 80 mètres carrés environ - création d'une plaine de jeux aqualudique en complément ou remplacement de la pataugeoire. Cette nouvelle programmation permettra de proposer des locaux performants aux niveaux fonctionnel, technique et énergétique et de répondre aux normes PMR. Le bâtiment constituera un signal fort depuis l'espace public et structurera le pôle sportif, mettant ainsi en valeur l'image de la collectivité et l'offre de services. Fréquentation maximale instantanée (Fmi) fixée à 400 personnes.

II.1.3) **Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics)**
71222000

Section III: Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

III.1) **Critères de sélection des participants:**

- adéquation des moyens humains de l'équipe par rapport à la nature et aux exigences du projet et capacités financières. - références et compétences des équipes en matière de conceptions et de réalisations de complexité équivalente. Le concours est ouvert aux concepteurs se présentant seuls, s'ils possèdent au sein de leur structure toutes les compétences exigées ci-après, ou aux équipes pluridisciplinaires de maîtrise d'oeuvre constituées en groupement solidaire et justifiant la totalité des compétences ci-après : - un architecte qui devra être inscrit à l'ordre (ou équivalent si le candidat est établi dans un autre état) et autorisé à exercer en France. Il pourra s'adjoindre un ou plusieurs architectes ; - un bureau d'études structures ; - un bureau d'études fluides/thermique (traitement d'air, traitement d'eau, courants fort et faible); - un bureau d'études économie de la construction ; - un bureau d'études acoustique ; - des compétences en aménagements extérieurs et VRD ; - des compétences en HQE. En cas de groupement : - les architectes ou cabinets d'architecture ne pourront se présenter en qualité de membre co-traitant de plusieurs groupements - il est interdit aux membres d'un groupement de se présenter en qualité de membres co-traitants de plus de 3 groupements. Ne peuvent participer à ce concours ainsi qu'aux missions de maîtrise d'oeuvre, directement ou indirectement, les personnes ayant pris part à l'organisation et au déroulement du concours, les membres de leur famille (descendants, ascendants et leurs collatéraux), leurs préposés, leurs associés groupés ou ayant des intérêts professionnels communs. Les membres du jury ne pourront en aucun cas participer aux missions confiées au lauréat du concours.

III.2) **Information relative à la profession**

La participation est réservée à une profession particulière: oui

L'équipe devra comporter au moins un architecte inscrit à l'ordre (ou équivalent si le candidat est établi dans un autre état) et autorisé à exercer en France.

Section IV: Procédure

IV.1) **Type de concours**
Restreinte

Nombre de participants envisagé nombre minimal 3. /nombre maximal 4

IV.2) **Noms des participants déjà sélectionnés**

IV.3) **Critères d'évaluation des projets:**

- Qualité de la réponse architecturale et intégration du bâtiment dans son environnement. - Qualité de l'organisation fonctionnelle et réponse aux attentes du programme fonctionnel. - Pertinence des solutions techniques proposées au regard du programme technique et respect des objectifs de la démarche environnementale. - Réalisme économique et calendrier du projet

IV.4) **Renseignements d'ordre administratif**

IV.4.1) **Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur/l'entité adjudicatrice:**
14SPOPISCINMOE-1

IV.4.2) **Conditions d'obtention des documents contractuels et des documents additionnels**

Date limite pour la réception des demandes de documents ou pour l'accès aux documents: 24.9.2014 - 17:00
Documents payants: non

IV.4.3) **Date limite de réception des projets ou des demandes de participation**

Date: 24.9.2014 - 17:00

IV.4.4) **Date d'envoi des invitations à participer aux candidats sélectionnés**

IV.4.5) **Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans le projet ou la demande de participation**
français.

IV.5) **Récompenses et jury**

IV.5.1) **Information sur les primes:**

Une ou des prime(s) sera/seront attribuée(s): oui
nombre et montant des primes à attribuer: 21 000.00 EUR (HT).

IV.5.2) **Détail des paiements à verser à tous les participants**

Chaque concurrent ayant remis des prestations conformes aux exigences du règlement de consultation recevra une prime. Le niveau de prestations demandées correspond à un niveau esquisse +

IV.5.3) **Contrats faisant suite au concours**

Le lauréat ou l'un des lauréats du concours devra/devront être attributaire(s) des contrats de services faisant suite au concours: oui

IV.5.4) **Décision du jury**

La décision du jury est contraignante pour le pouvoir adjudicateur/l'entité adjudicatrice: non

IV.5.5) **Noms des membres du jury sélectionnés**

Section VI: Renseignements complémentaires

VI.1) **Information sur les fonds de l'Union européenne**

Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne: non

VI.2) **Informations complémentaires:**

Enveloppe financière affectée par le maître d'ouvrage aux travaux précités : 4.002.000 EUR HT, hors options, 4.200.000 EUR HT, options comprises, valeur septembre 2014. Si le coût prévisionnel des travaux est supérieur à l'enveloppe financière, le maître d'ouvrage pourra demander au maître d'oeuvre de reprendre gratuitement ses études pour aboutir à un projet compatible avec l'enveloppe. Il s'agit d'un concours d'architecture et d'ingénierie sur esquisse. La mission confiée au maître d'oeuvre retenu comprendra, suivant les dispositions du décret du 29/11/1993 et de l'arrêté du 21/12/1993 :

— une tranche ferme : mission de base : ESQ, APS, APD, PRO, ACT, DET, VISA, AOR,

— 4 tranches conditionnelles : Tc1 - mission simulation thermique - tc2 : Mission géothermie - tc3 : Mission coordination SSI - tc4 : Mission OPC,

— 3 prestations supplémentaires éventuelles : PSE 1 : Mission diagnostic - pSE 2 : Mission EXE partielle (quantitatifs tous corps d'état) - pSE 3 : Mission Synthèse.

Présentation des dossiers de candidature :

1- situation juridique : Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.

2 - capacités économiques et financières : a-lettre de candidature (imprimé Dc1 joint au règlement de consultation ou équivalent) indiquant la constitution du groupement, signée par la personne habilitée à engager le mandataire et par chaque membre du groupement ainsi que les habilitations du mandataire pour représenter chaque membre du groupement ; b-déclaration du candidat dûment complétée (imprimé Dc2 joint au règlement de consultation ou équivalent) pour chaque membre du groupement. 3- capacités techniques et professionnelles : a- présentation des moyens humains des membres du groupement selon le cadre A - pages 2 et 3, joint au règlement de consultation (ou équivalent) ; b- présentation d'une liste des principales références ou prestations de service effectuées au cours des cinq dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique. Les candidats devront justifier d'avoir apporté leurs compétences en matière d'ingénierie fluides et thermique lors de la réalisation d'au moins deux équipements aquatiques d'une ampleur comparable ; c- indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat . D- le Cadre A " Equipe et Références " complété (annexé au règlement de consultation et à remettre par le candidat) faisant apparaître pour chacun des membres du groupement les 3 principales et plus récentes références en rapport avec le projet et leurs caractéristiques et remis en format papier ET sur CD-ROM (fichier .doc ou .xls). ; e- pour l'architecte : 3 fiches synthèse format A3 présentant chacune une référence de complexité équivalente (soit au total 3 références) : opérations réalisées ou en cours de travaux que l'équipe souhaite mettre en valeur et ce sous forme de photos, plans, dessins, résumés graphiques ou textuels. En en-tête sera portée la désignation de l'équipe, le contenu est laissé à la libre expression des candidats mais les informations suivantes devront apparaître : description détaillée de l'ouvrage (montant, surfaces, date...) et illustration avec des photos exploitables (afin d'être projeté lors du jury). Fiches remises en format papier ET sur CD-ROM en diaporama Power Point (fichier .ppt) ou en format pdf ou jpeg. Si l'architecte présente des références livrées, alors des photos de l'équipement seront préférées à des images projet ; .

Les candidatures peuvent être transmises par lettre recommandée avec accusé de réception ou déposées contre récépissé . Le contrat faisant suite au concours est couvert par l'amp. Dématérialisation des procédures : l'organisme acheteur préconise la transmission des plis par voie papier. Il accepte cependant les plis adressés par d'autres moyens permettant d'en garantir la confidentialité et la date de réception. Le fuseau horaire de référence sera celui de (Gmt+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants : .doc, .xls, .dwg, .jpeg, .pdf, .xml, .tif, .pmp, .gif, ou tout autre format dont les visualisateurs sont gratuits (pour toute information contacter le service de la commande publique de Tour(s) Plus. +33 247801126 ou +33 247803316). Le niveau de sécurité requis pour le certificat de signature électronique est le Niveau (**) du RGS. Les candidats utilisent un certificat conforme au RGS (Référentiel Général de Sécurité) figurant sur la liste de confiance française (<http://references.modernisation.gouv.fr>) ou sur une liste de confiance d'un autre Etat-Membre de l'union européenne. Toutefois, les candidats sont libres d'utiliser le certificat de leur choix si celui-ci est conforme aux obligations minimales résultant du RGS. Dans ce cas, ils doivent transmettre tous les éléments nécessaires à la vérification de cette conformité.tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et

sera réputé n'avoir jamais été reçu. Il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi. Les documents transmis par voie électronique seront re-matérialisés après l'ouverture des plis et pourront faire l'objet d'une signature manuscrite

Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP : 5.8.2014.

VI.3) **Procédures de recours**

VI.3.1) **Instance chargée des procédures de recours**

VI.3.2) **Introduction des recours**

VI.3.3) **Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction des recours**

VI.4) **Date d'envoi du présent avis:**

5.8.2014